

**Décision n° 2017-05-173 du 9 juin 2017
portant désignation d'inspecteur
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5146-1, L. 5146-4, R. 5146-1 et R. 5146-1-1,

Considérant la période d'adaptation au sein du Département Inspection et Surveillance du Marché de l'agence nationale du médicament vétérinaire effectuée par Monsieur Vincent NEUVIALE du 17 octobre 2016 au 28 avril 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Vincent NEUVIALE est désigné en qualité d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Article 2

Monsieur Vincent NEUVIALE est affecté à l'Agence nationale du médicament vétérinaire pour la conduite des missions et enquêtes mentionnées à l'article R. 5146-1 du code de la santé publique.

Article 3

Le directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au registre électronique des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 9 juin 2017

Roger GENET